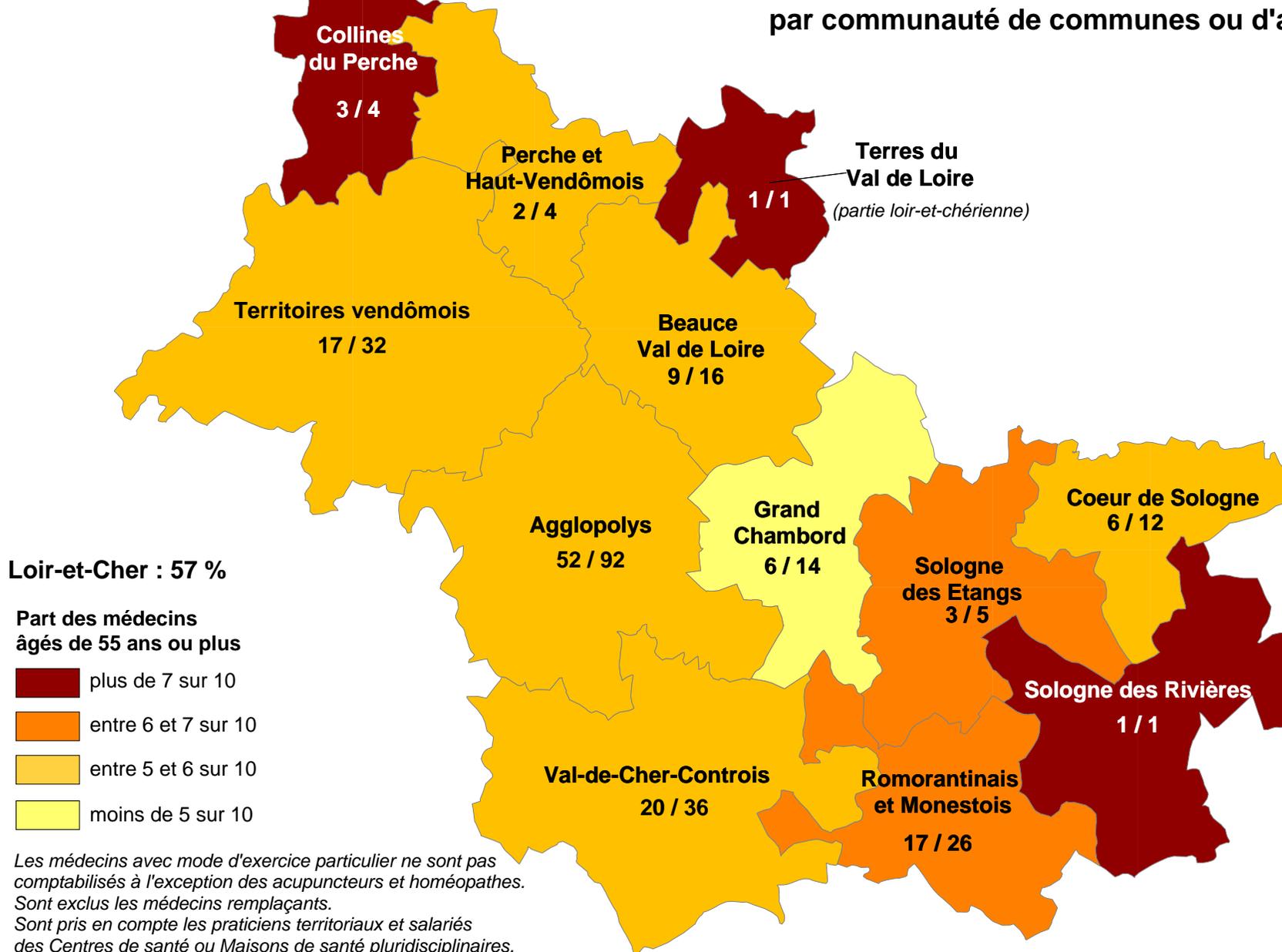


Part des médecins généralistes libéraux ayant 55 ans ou plus

par communauté de communes ou d'agglomération



Les médecins avec mode d'exercice particulier ne sont pas comptabilisés à l'exception des acupuncteurs et homéopathes.
Sont exclus les médecins remplaçants.
Sont pris en compte les praticiens territoriaux et salariés des Centres de santé ou Maisons de santé pluridisciplinaires.

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires - Conseil départemental - ARS - Janv. 2018

